

Le 2 mars 2026

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 2 mars 2026 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Mathieu Briand
Madame Marie-Pier Morneau
Madame Josiane Lauzier

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière. Assiste également à la séance Marie-Hélène Morneau, adjointe administrative.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à toutes celles et ceux qui composent l'assistance.

Nous savons que vous êtes venus en grand nombre afin d'obtenir des réponses concernant la hausse des taxes. Nous comprenons vos préoccupations et l'importance de ce sujet pour chacun d'entre vous.

Nous vous demandons toutefois de faire preuve de respect afin que la réunion puisse se dérouler dans le calme et dans l'ordre. La séance sera d'abord effectuée, puis une période de questions suivra. Nous serons alors disponibles pour répondre à vos interrogations dans un esprit d'écoute et de respect mutuel.

2- CONFORMITE DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1- MOT DE BIENVENUE

2- CONFORMITÉ DU QUORUM

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2026

5- SUIVI DES DOSSIERS

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 DEUXIÈME DÉCAISSEMENT – PROJET DE RELANCE DE L'OBSERVATOIRE ASTER

8.2 RENOUELEMENT DE NOTRE LICENCE RADIO AVEC INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 467 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2026

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 ET DES ACTIONS PRÉVUES AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE – CASERNE 34

11- TRAVAUX PUBLICS :

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUELEMENT DU BAIL POUR LA BIBLIOTHÈQUE

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR NUMÉRO 13080_610_2026_1006_DM

15.2 RÉOLUTION POUR LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

15.3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRAL

15.4 MOT DE LA MAIRESSE

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est donc proposé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2026

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par Richard Bossé, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 février 2026 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- SUIVI DES DOSSIERS :

- Johanny Morneau-Briand; le 18 avril, il y aura une consultation publique pour l'église. La bibliothèque sera ouverte ce dimanche 8 mars.
- Patrick Beaulieu; réunion CCU concernant une dérogation mineure pour la rue Madgin.
- Marie-Pier Morneau; Le carnaval fut une grande réussite
- Josiane Lauzier; Rencontre pour le transport collectif. Nouveau conducteur. Quelques investissements dont un nouveau site web. Il y a aussi le lancement de la politique familiale qui s'est très bien déroulée. Le livret sera disponible au bureau municipal ou en ligne sur notre site web.
- Mélissa Lord; Résumé de la séance des maires du 9 février 2026. Au niveau du Collectif régional de développement du Bas St-Laurent, des recommandations ont été fait au niveau économique et sociale, au niveau du développement jeunesse, de l'attractivité et de l'accueil et immigration. Au niveau bioalimentaire ainsi que pour la lutte des espèces envahissantes et la culture. Ces recommandations ont pour buts de faire évolués positivement notre région qui est le Bas St-Laurent. Dans les fonds de la MRC, le FRR Volet 1 il reste encore un demi-million pour des projets structurants. A voir avec Steve Murray ou notre agent de développement qu'est-ce qu'on pourrait mettre comme projet dans ce fond.
La table des maires a appuyé le projet du CJE du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, il y a le projet Témiscouata en action, c'est une concertation et une insertion innovante des jeunes sur le marché du travail.
J'ai fait un retour sur la formation en sécurité civile qui a eu lieu le samedi 7 février dernier. J'ai fait mention que c'est quelque chose que les municipalités se doivent d'être à jour et bien sûr de terminer le fameux schéma.

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0544

LISTE DES FOURNISSEUR À PAYER 1 000\$ ET PLUS

CARREFOUR DU CAMION R-D-L	RÉPARATION DU FREIGHT (ALTERNA, CLUCH, CORE, V-RIBBE)	2 600.73 \$
HARNOIS ENERGIES INC	DIESEL SAISONNIER ZONE 5	1 976.93 \$
PETERBILT ATLANTIC	RÉPARATION DU (DRYER-REMA CORE DEPOSIT)	1 139.72 \$
SOLUTIONS NEXARTS INC.	FRAIS ANNUEL QIDIGO	1 724.63 \$
9208-1249 QC INC	ENTENTE DE DÉNEIGEMENT 2026	1 200.01 \$
ELECTRONIQUE MERCIER LTEE	REPARTITRICE+TÉLÉAVERTISSEUR+APPEL GROUPE POMPIER	1 243.33 \$
ALCIDE OUELLET& FILS INC.	COUTEAU, GUIDE, RESSORT	4 744.95 \$
HARNOIS ENERGIES INC.	MAZOUT INDUSTRIEL	1 839.19 \$
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL SAISONNIER ZONE 5	3 987.53 \$
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL SAISONNIER	4 113.63 \$
HARNOIS ENERGIES INC.	MAZOUT INDUSTRIEL	1 048.08 \$
L'IMPRESSION IMPRIMERIE	200 BROCHURES POUR LES LOISIRS MADA	1 483.18 \$
MÉDICAL, CONSEILS ET CIE INC	DÉFIBRILATEUR CASERNE	2 529.44 \$
PNEUS F.M. INC.	ROUE LOADER, O'RING, VALVE	2 409.39 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ VOIRIE	2 987.20 \$
M.R.C. DE TEMISCOUATA	QUOTES-PART JANVIER (PAS RECU LA FACTURATION 2026)	9 717.80 \$
FQM	PAIEMENT ASSURANCE 2E VERSEMENT	11 590.31 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE DES LOISIRS	1 309.69 \$
HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE INCENDIE	2 699.31 \$
SERV. FINANC. DE LARGE CANADA	PAIEMENT FINANCEMENT LOADER FÉVRIER	7 064.48 \$
MINISTRE DU REVENUE DU QUÉBEC	DAS 01-01-26 au 31-01-26	15 715.21 \$
RÉGIE INTER DECHETS DE TEMIS.	UTILISATION ÉCOCENTRE	1 192.00 \$
M.R.C. DE TEMISCOUATA	QUOTES-PART FÉVRIER	9 717.80 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	DAS 01-01-26 au 31-01-26	5 603.27 \$
RÉGIE INTER DECHETS DE TEMIS.	QUOTES PART FÉVRIER 2026	16 473.71 \$
ICO TECHNOLOGIES INC.	PREMIÈRE LIGNE SERVICE INCENDIE	1 228.85 \$
CARREFOUR DU CAMION R-D-L	RÉPARATION ET CODE MOTEUR SUR FREIGHT	1 613.39 \$
MI CONSULTANTS INC.	INSTALLATION APPLICATION TRAITEMENT ET CLASSEMENT	4 794.46 \$
		123 748.22 \$

Il est proposé par Mathieu Briand, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 25 février 2026 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **139 106.20 \$** et de salaire net de **40 222.25 \$**.

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE :

- 1- Rapport annuel 2025 et des actions prévues au plan de mise en œuvre – Caserne 34
- 2- Le ministre des Affaires municipales confirme qu'il dispose d'une aide additionnelle de 104 506\$ au programme TECQ 2024-2028 pour la municipalité
- 3- Le ministre des Transports et de la Mobilité durable accorde à la municipalité une aide municipale maximale de 14 214 \$ pour le programme d'aide financière PAFFSR.
- 4- Autorisation pour des travaux d'entretien du chemin du Lac Dôle par Hydro-Québec.

- 5- La commission municipale envoie une demande pour le centre des femmes du Témiscouata pour une exemption de taxes.
- 6- Compte rendu de Diane Bossé pour la rencontre du rassemblement camp de jour et une rencontre parlons nourriture à la MRC.
- 7- Demande de commandite Trajectoires Hommes
- 8- Demande de financement du Fonds Jeunesse Témiscouata 2026
- 9- Documents pour le budget 2025 et 2026
- 10- Recensement pour les personnes sans domicile fixe 2026
- 11- Les ristournes pour les éoliennes, nous avons reçus une redistribution 4^e trimestre de 4 490.97\$ et un remboursement constats aux municipalités de 1479.23\$
- 12- Redevances pour les carrières-sablières 2^e déclaration du 1^{er} juin au 30 septembre 2025, montants préliminaires de 19 518.15\$
- 13- Redevances pour les carrières-sablières 3^e déclaration 2025 du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 de 17 776.64\$
- 14- Affiche pour les activités de la semaine de relâche, soirée cinéma, bibliothèque, patinage et disco patins, jeux gonflables et rallye.
- 15- Annonce d'une conférence au Beaulieu culturel. De la vision à l'action : optimisez votre productivité.
- 16- Offre de service de Bouchard service conseil pour l'élaboration des plans et devis aux fins de réfection du réseau sanitaire et pluvial sur la rue commerciale.
- 17- Guide : Principales lacunes, erreurs et autres considérations relevées aux rapports financiers et autres documents financiers des organismes municipaux.
- 18- Rapport annuel d'activités, protection et risque
- 19- Réponse ministre concernant les modifications de la Loi sur la Société canadienne des postes dans le cadre du projet de loi C-15.
- 20- Fiche explicative de la RIDT concernant la taxe de service matières résiduelles, nouveau fonctionnement 2026.

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si question.

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 DEUXIÈME DÉCAISSEMENT – PROJET DE RELANCE DE L'OBSERVATOIRE ASTER

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0545

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire ASTER est un organisme à but non lucratif reconnu pour son rôle en éducation scientifique, en astronomie et en tourisme régional ;

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire ASTER a entrepris un projet de relance de ses activités afin de dynamiser son offre, attirer davantage de visiteurs et assurer sa pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une résolution autorisant une contribution financière totale de 7 000 \$, conditionnelle à la participation financière de la MRC et à l'engagement d'une firme spécialisée ;

CONSIDÉRANT QU'un premier décaissement de 3 500 \$ a été versé à titre d'avance financière afin de permettre le démarrage du projet et l'embauche d'une firme spécialisée ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC a été confirmée et que le projet suit son cours conformément aux engagements établis ;

CONSIDÉRANT QUE le solde de la contribution municipale, soit 3 500 \$, est prévu au budget 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Johanny Morneau-Briand, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le deuxième décaissement de 3 500 \$ à l'Observatoire ASTER, représentant le solde de la contribution municipale totale de 7 000 \$ accordée pour le projet de relance.

-ADOPTÉE-

8.2 RENOUELEMENT DE NOTRE LICENCE RADIO AVEC INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0546

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouvellement de notre licence radio avec innovation, sciences et développement économique canada pour nos radios téléphones;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 564.96 \$ et que le montant est prévu au budget;

Il est proposé par Josiane Lauzier, appuyé résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le renouvellement de notre licence radio avec innovation, sciences et développement économique canada et à payer le coût de la licence au montant de 564.96 \$.

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 467 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0547

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné par madame Marie-Pier Morneau à la session ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, dispense de lecture est accepté pour la mairesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Briand, et résolu à l'unanimité des conseillers en incluant le vote du maire, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte le règlement numéro 467 tel qu'annexé à la présente résolution et comme s'il était ici reproduit en entier.

Ont voté OUI ;

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Mathieu Briand
Madame Marie-Pier Morneau
Madame Josiane Lauzier
Madame Mélissa Lord

RÈGLEMENT #467 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2026

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus pour l'année 2026

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle de base pour le maire est 9 945.58 \$ et à 4 975.75 \$ pour son allocation de dépenses.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION CONSEILLERS

La rémunération annuelle de base pour chaque conseiller(e) est fixée à 3 317.13 \$ et à 1 658.57 \$ concernant l'allocation de dépenses.

ARTICLE 4 INDEXATION

La rémunération est indexée à 2.5% pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 5 PAIEMENT

La rémunération décrétée sera versée à chacun des membres du conseil sur une base mensuelle. Cette rémunération sera versée le dernier jeudi de chaque mois.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période, tel que défini à l'article 2 du présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

-ADOPTÉE-

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 ET DES ACTIONS PRÉVUES AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE – CASERNE 34

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0548

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie – Caserne 34 a déposé son rapport annuel 2025 présentant les activités, interventions, formations, inspections, ainsi que l'état d'avancement du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce rapport fait état des actions réalisées au cours de l'année 2025 ainsi que des actions prévues pour l'année suivante;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport et en juge le contenu conforme aux exigences réglementaires et aux orientations adoptées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josiane Lauzier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le rapport annuel 2025 du Service de sécurité incendie – Caserne 34 de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de Saint-Elzéar, de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC, et d'autoriser la direction générale ainsi que le directeur du service incendie à assurer le suivi et la mise en œuvre des actions prévues au plan.

-ADOPTÉE-

11- TRAVAUX PUBLICS :

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0549

CONSIDÉRANT la réception du contrat de location du local de notre bibliothèque municipale avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT QUE le coût du loyer est le même depuis quelques années, soit 461 \$ annuellement;

Il est proposé par Marie-Pier Morneau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement du contrat de location du local de notre bibliothèque avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs au coût de 461 \$ annuellement.

-ADOPTÉE-

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR NUMÉRO 13080_610_2026_1006_DM

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0550

CONSIDÉRANT la demande d'un locataire d'un espace industriel désire changer seulement l'enseigne existante brisée. Présentement, l'enseigne sise au 70 D rue Madgin est installer sur des piliers ancrés au sol à une hauteur de 10,67 mètres (35'-0")

CONSIDÉRANT QUE les enseignes implantées sur un terrain doivent respecter la hauteur maximale de 7 mètres tel que le règlement de zonage # 2015-373 exige à l'article 11.2.2

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit obtenir une dérogation mineure parce que la prochaine enseigne dépasserait la norme de 3,67 mètres soit un surplus de 52,4 %.

Suite à une discussion entre les membres du comité, il a été décidé ce qui suit :

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande complète incluant tous les documents nécessaires à l'étude d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'ILS ont effectué le paiement de 300\$ tel que l'exige le règlement 215-368 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation sans aucune recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Bossé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 13080_610_2026_1006_DM selon la recommandation du comité consultatif en urbanisme.

-ADOPTÉE-

15.2 RÉSOLUTION POUR LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

RÉSOLUTION NUMÉRO 02-03-0551

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-Du-Ha! Ha! est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-Du-Ha! Ha! n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-Du-Ha! Ha!

-ADOPTÉE-

15.3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

15.4 MOT DE LA MAIRESSE

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h42.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est
signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.



Mélissa Lord,
Mairesse

Marie-Josée Corbin
Directrice générale/greffière-trésorière



Marie-Hélène Morneau